

Aidez-nous à traiter votre demande en fournissant les renseignements demandés.
Envoyez le formulaire à l'adresse suivante : Bell Aliant, C.P. 1430 (BS5), Saint John (N.-B.) E2L 4K2
Téléphone : 1 866 425-4268

Nom : _____
(Tel qu'indiqué sur la facture de Bell Aliant)

N° de compte Bell Aliant : _____ N° de téléphone principal : (_____) _____

1. Veuillez cocher une option :

- Nouvelle inscription au paiement automatique
 Modification d'un paiement automatique actuel

2. Veuillez préciser le mode de paiement :

- Prélèvement sur compte bancaire (Important! Veuillez joindre un chèque en blanc personnalisé comportant la mention « ANNULÉ »)

Nom de la banque ou de l'institution financière : _____

N° de transit : _____

N° de l'institution : _____

N° de compte-chèques : _____

3. Renseignements sur le prélèvement :

Montant : Total Limite de _____ \$ par mois

Les fonds seront retirés d'un compte de banque dans les 21 jours ouvrables suivant votre date de facturation.

J'autorise Bell Aliant et l'institution financière indiqué à débloquer des fonds pour le paiement des frais mensuels facturés découlant de mon compte, conformément aux termes et aux conditions de la présente entente de prélèvement automatique. Les frais mensuels facturés incluent, sans s'y limiter, les frais mensuels, les frais uniques, les frais facturés à l'utilisation, les frais de service et les taxes.

Signature : _____ Date : _____

N° de téléphone le jour (y compris l'indicatif régional) : _____

Conditions générales

- Je comprends que la présente autorisation à Bell Aliant, une division de Bell Canada (« Bell Aliant ») est exactement le même que si j'ai autorisé la branche de ma banque / institution financière où j'ai gardé le compte. La succursale de la banque traitera chaque retrait ou de débit comme si j'avais personnellement dirigé d'effectuer des paiements, et vous facturera le montant spécifié à mon compte.
- J'aviserai Bell Aliant par écrit de tout changement relatif à mon compte ou à ma de mon désir de mettre fin aux paiements automatiques, et ce, avant la date du prochain prélèvement. Le fait de mettre un terme aux paiements automatiques n'influe en rien sur le service que je reçois de Bell Aliant et n'annule pas mon obligation à payer mes factures de la façon habituelle.
- Je comprends que les paiements automatiques ne peuvent être prélevés qu'à partir d'un compte bancaire en monnaie canadienne.
- Je conviens que la présente autorisation :
 - peut être annulée par Bell Aliant, verbalement ou au moyen d'un avis écrit envoyé à mon adresse de facturation avant la date du prochain paiement, OU
 - peut être annulée par moi-même au moyen d'un avis écrit ou en communiquant avec Bell Aliant avant la date du prochain prélèvement. L'annulation entrera en vigueur à la facturation mensuelle suivante. Je peux obtenir un spécimen de formulaire d'annulation ou de plus amples renseignements sur mon droit d'annuler le présent accord de prélèvement automatique auprès de mon institution financière ou en consultant le site www.cdnpay.ca.
- Les montants prélevés dans mon compte seront remboursés en vertu des modalités suivantes :
 - Je n'ai pas donné d'autorisation à Bell Aliant.
 - Les paiements automatiques n'ont pas été effectués conformément à mon autorisation.
 - Mon autorisation a été annulée par Bell Aliant ou par moi-même.
 - Je n'ai pas reçu d'avis écrit avant le prélèvement de mon compte bancaire.

J'ai/Nous avons certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, j'ai/nous avons le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent accord de prélèvement automatique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur mes/nos droits de recours, je peux/nous pouvons communiquer avec mon/notre institution financière ou visiter le site www.cdnpay.ca.